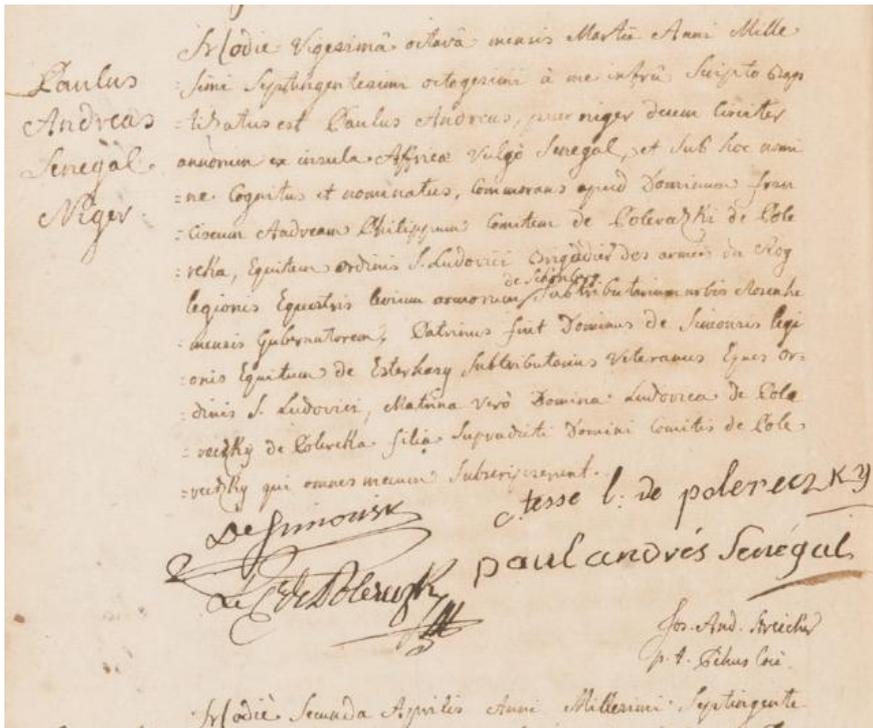


Deux histoires de vie au siècle des Lumières : 2 énigmes historiques

Le baptême d'un enfant noir au XVIII^e siècle



ADBR 3 E 265/2 Extrait du registre paroissial d'Ostwald

Qu'appelle-t-on un registre paroissial ?

Réponses

Qu'y inscrit-on ?

Réponses

Où est-il conservé ?

Réponses



1. Cherchez dans l'exposition le document présenté ci-dessus et inscrivez dans le schéma l'identité de l'enfant baptisé à Ostwald.

Nom et prénom

Age

Lieu de naissance

Date du baptême

Parrain et marraine

Parents ?

2. Un baptême qui soulève de nombreuses questions

2.1 Quelles sont les particularités du baptême et de cet enfant ? Plusieurs réponses sont attendues.

Réponses

2.2 Quel commerce avec l’Afrique est pratiqué par les Européens au XVIII^e siècle ?

Réponse

2.3 En vous aidant des informations historiques ci-dessous, quelles hypothèses peut-on formuler concernant l’identité de cet enfant ?

Réponses

INFO+

Etre noir en France sous l’ancien Régime : un espoir de liberté ?

Le Code Noir, recueil d’édits paru en 1685, régleme la vie des esclaves noirs dans les îles françaises et la Guyane ; ses articles concernant les enfants d’esclaves, les métis et les châtements sont bien connus. On connaît moins en revanche les conditions d’existence des Noirs sur le sol métropolitain et les raisons de leur présence.

Apprentis, domestiques, curiosités ou parfois - mais rarement - membres de la bonne société, ils ont été quelques milliers à travailler en France et parfois à s’y fixer. Dès la fin du XVII^e siècle, il est de bon ton dans les plus hauts niveaux de la société d’avoir auprès de soi un négrillon faisant office de page ; mais on prise aussi leurs talents de perruquier ou de cuisinier.

Concentrés à Paris pour 75 % d’entre eux, dans les grands ports de la façade Atlantique et dans une moindre part à Marseille, ils arrivent asservis des Antilles ou directement d’Afrique.

Pourtant, « La France, mère de liberté, ne permet aucun esclave » sur son sol, d’où une politique de limitation des entrées dans le royaume mais aussi de libération dans le meilleur des cas. A partir du milieu du XVIII^e siècle pourtant, la méfiance s’étend indifféremment à tout homme de couleur, qu’il soit esclave ou affranchi. Une politique répressive se met en place interdisant les mariages mixtes, limitant les droits de séjour, organisant les rapatriements aux Antilles avant que la Révolution ne rende caduques ces réglementations, le 16 pluviôse an II (4 février 1794). Liberté pour tous et libre accès au sol français n’auront pourtant qu’un temps, très bref : dès 1802, Napoléon Bonaparte interdit aux Noirs et aux mulâtres de venir en métropole et rétablit l’esclavage.

Etre noir en France au XVIII^e siècle, Dossier de presse de l’exposition du musée du Nouveau monde de La Rochelle, 2010, http://ww2.ac-poitiers.fr/civique/IMG/pdf/Dossier_presse_expo_LR-Etre_noir_en_France_au_18e_s-B-2.pdf